

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par monsieur Raphaël Ciccariello et tenue le 9 septembre 2019, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Raphaël Ciccariello, maire suppléant, Benoit Thibeault, conseiller, Pierre Rubaschkin, conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère.

EST ABSENT : Céline Beauregard, mairesse, Pierrette Charette, conseillère, Christian Bélisle, conseiller.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Étienne Gougoux, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de monsieur le maire suppléant Raphaël Ciccariello, la séance ordinaire est ouverte à 19h01.

2019.09.157

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Résolution – Adoption du règlement 2019-143 sur les chiens.
 - 6.2. Résolution – Halte Bélanger-Miljour.
 - 6.3. Résolution – Demande au *Ministère des Transports du Québec* pour l'obtention de deux affiches annonçant le pont Léon Ouellette et d'une plaque numérogique pour le pont Couvert Macaza.
 - 6.4. Résolution - Consentement à octroyer un soutien financier à l'organisme Plein Air Haute-Rouge dans le cadre du projet de mise en place des infrastructures du parcours aquatique de la rivière Rouge.
 - 6.5. Résolution – Inscription au congrès 2019 de la Fédération québécoise des municipalités.
 - 6.6. Résolution – Désignation de la personne autorisée à agir au nom de La Municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires de la MRC d'Antoine-Labelle pour le projet de camping
 - 6.7. Avis de motion – Règlement d'emprunt concernant l'aménagement du parc industriel (zone multiactivités).
 - 6.8. Présentation – Règlement d'emprunt concernant l'aménagement du parc industriel (zone multiactivités).
 - 6.9. Résolution –Appui à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge afin que les Municipalités et les organismes publics soient protégés par la loi contre les poursuites-bâillon.
 - 6.10. Résolution – Obtention d'une autorisation auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec concernant le sentier du refuge du Lac Clair.
 - 6.11. Résolution – Octroi du contrat d'aménagement d'un sentier multifonctions à *Horizon Multiressources inc.*
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 9.1. Résolution – Mandat à la MRC d'Antoine-Labelle quant à la demande d'aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale.
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2019

- 10.1 Résolution – Embauche de François Miljour à titre de journalier-chauffeur-opérateur-saisonnier.
- 10.2. Résolution – Renouvellement de l'entente pour le déneigement des chemins sous juridiction du Ministère des Transports du Québec à La Macaza.
- 10.3. Résolution – Versement de la contribution gouvernementale - TECQ 2019-2023.
- 10.4. Résolution – Demande au ministère des Transports du Québec concernant les arches pont couvert Macaza.
- 10.5. Résolution – Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales.
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
13. **URBANISME**
14. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

2019.09.158

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2019.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.159

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 2019-143 SUR LES CHIENS.

ATTENDU QUE le Conseil désire clarifier la réglementation sur les chiens;

ATTENDU QU'UN avis de motion et une présentation du présent règlement ont été effectués lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 13 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement 2019-143 sur les chiens tel que présenté.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.160

RÉSOLUTION – HALTE BÉLANGER-MILJOUR.

CONSIDÉRANT QU'UNE halte-vélo a été aménagée par la Municipalité en bordure du parc linéaire et du pont de fer (pont des chars);

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement choisi pour aménager ladite halte-vélo est situé à proximité du site de l'ancienne gare de passagers nommée la « Station Daoust »;

CONSIDÉRANT QUE le chef de gare Achille Bélanger et son épouse Jeannette Miljour ont été responsables de la gare du Canadien Pacifique de 1942 jusqu'à sa fermeture en 1964;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite souligner le rôle de monsieur Bélanger et de madame Miljour dans l'histoire de La Macaza;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER la halte-vélo bordant le parc linéaire « Halte Bélanger-Miljour »;

DE FAIRE parvenir la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec avec tous les documents requis pour que soit officialisé le nom retenu.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.161

RÉSOLUTION - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'OBTENTION DE DEUX AFFICHES ANNONÇANT LE PONT LÉON OUELLETTE ET D'UNE PLAQUE NUMÉROLOGIQUE POUR LE PONT COUVERT MACAZA.

CONSIDÉRANT QUE le pont Léon Ouellette, situé sur le chemin du Rang Double, et le pont couvert Macaza sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec;
CONSIDÉRANT QU'IL n'y a aucune affiche indiquant le nom du pont Léon Ouellette;
CONSIDÉRANT QUE la plaque numérologique du pont Couvert Macaza, qui est situé sur le chemin du Pont couvert, a disparu;
CONSIDÉRANT l'importance de bien identifier nos structures afin de permettre aux visiteurs de s'orienter tout en favorisant la diffusion de l'histoire de notre Municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec d'installer deux pancartes avec la mention « pont Léon Ouellette » aux entrées dudit pont sur le chemin du Rang Double et une plaque numérologique sur le pont couvert Macaza qui est situé sur le chemin du Pont couvert.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.162

RÉSOLUTION - CONSENTEMENT À OCTROYER UN SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISME PLEIN AIR HAUTE-ROUGE DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES DU PARCOURS AQUATIQUE DE LA RIVIÈRE ROUGE.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Plein Air Haute-Rouge* est mandaté pour la gestion récréotouristique de la rivière Rouge,
CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Plein Air Haute-Rouge* procédera en 2019-2020 à la mise en place des infrastructures du parcours naturel aquatique de la rivière Rouge
CONSIDÉRANT les retombées positives, qu'elles soient économiques, touristiques ou écologiques,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de La Macaza consent à octroyer un soutien financier d'un montant de 6000 \$ à l'organisme Plein Air Haute-Rouge pour la mise en place des infrastructures du parcours naturel aquatique de la rivière Rouge.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Étienne Gougoux, directeur général adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Surplus accumulé non affecté* portant le numéro de folio 55 99100 000.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.163

RÉSOLUTION – INSCRIPTION AU CONGRÈS 2019 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la *Fédération québécoise des Municipalités* se déroulera du 26 au 28 septembre 2019 au centre des congrès de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la FQM est une occasion exceptionnelle, pour les élus de partout au Québec, d'échanger et de partager leur expérience, leur expertise et leurs idées;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au congrès de la FQM permet aux élus de participer à plusieurs conférences, formations et ateliers pertinents en ce qui a trait à leur rôle d'élus;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'inscription de la mairesse Céline Beauregard et de la conseillère Brigitte Chagnon au congrès 2019 de la *Fédération québécoise des Municipalités*;

D'ACQUITTER les frais d'inscriptions et que les frais de déplacements et de repas soient remboursés sur présentation des pièces justificatives conformément à la politique en vigueur de remboursement des dépenses.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné Étienne Gougoux, directeur général adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte « Formation et perfectionnement - élus » portant le numéro de folio 0211000454 et au compte « Frais de déplacement - élus » portant le numéro de folio 0211000310.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.164

RÉSOLUTION – DÉSIGNATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE À AGIR AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DE LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR LE PROJET DE CAMPING.

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité veut développer un projet de camping sur des terrains lui appartenant;

CONSIDÉRANT les résultats positifs de l'étude d'opportunité pour un projet de camping sur le site ciblé;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de camping, la Municipalité souhaite déposer une demande de subvention au *Fonds de développement des territoires de la MRC d'Antoine-Labelle*;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER monsieur Étienne Gougoux comme personne autorisée à agir au nom de La Municipalité dans le cadre de la demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires de la MRC d'Antoine-Labelle pour le projet de camping.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU PARC INDUSTRIEL (ZONE MULTIACTIVITÉS).

Je, Brigitte Chagnon, conseillère, donne avis de motion qu'un règlement d'emprunt concernant l'aménagement du parc industriel (zone multiactivités) sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

PRÉSENTATION – RÈGLEMENT D'EMPRUNT CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU PARC INDUSTRIEL (ZONE MULTIACTIVITÉS).

La présentation des grandes lignes du règlement d'emprunt concernant l'aménagement du parc industriel (zone multiactivités) est effectuée par le directeur général adjoint Étienne Gougoux.

2019.09.165

RÉSOLUTION – APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE AFIN QUE LES MUNICIPALITÉS ET LES ORGANISMES PUBLICS SOIENT PROTÉGÉS PAR LA LOI CONTRE LES POURSUITE-BÂILLON.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite de 96 millions de dollars pour avoir modifié son règlement de zonage de manière à bloquer la portion carrière du projet minier de l'entreprise Canada Carbon;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant le code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics* contient des dispositions pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux, notamment pour empêcher qu'ils ne soient utilisés pour limiter le droit des citoyens de participer à des débats publics ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites dispositions sont pertinentes pour protéger la liberté d'expression des citoyens, mais qu'elles ne protègent pas adéquatement les Municipalités et les organismes publics qui disposent parfois de peu de moyens pour se défendre contre les poursuites intentées par de très grandes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les poursuites intentées par de très grandes entreprises contre les municipalités ou contre les organismes publics peuvent parfois constituer des atteintes à la démocratie et qu'il y a lieu de légiférer pour éviter de telles atteintes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'EXPRIMER la solidarité du conseil de la Municipalité de La Macaza à l'endroit de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

D'EXIGER du gouvernement québécois une révision de la *Loi modifiant le code de procédure civile pour prévenir l'utilisation abusive des tribunaux et favoriser le respect de la liberté d'expression et la participation des citoyens aux débats publics* afin de protéger adéquatement les Municipalités et les organismes publics contre les poursuites abusives intentées par de très grandes entreprises, le cas échéant.

DE FAIRE parvenir la présente résolution à la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge ainsi qu'à la ministre de la Justice du Québec, madame Sonia Lebel.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.166

RÉSOLUTION – OBTENTION D'UNE AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC CONCERNANT LE SENTIER DU REFUGE DU LAC CLAIR.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite officialiser le sentier menant au refuge du Lac Clair auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QUE le sentier traverse une forêt d'expérimentation de Pêches et Océans Canada et que la Municipalité a obtenu les autorisations nécessaires pour y faire passer ledit sentier;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation du MERN est conditionnelle au paiement de frais de 1201,49 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE PAYER les frais exigés par le MERN afin d'obtenir l'autorisation demandée dans le dossier du sentier du refuge du Lac Clair.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Étienne Gougoux, directeur général adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Surplus accumulé non affecté* portant le numéro de folio 55 99100 000.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.167

RÉSOLUTION – OCTROI DU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER MULTIFONCTIONS À HORIZON MULTIRESSOURCES INC.

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres sur invitation a été lancé pour l'aménagement d'un sentier multifonctions derrière l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, mais qu'une seule soumission a été reçue au montant de 83 799,53\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission est conforme et que son prix reflète les prévisions de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est en attente d'une autorisation finale en lien avec la subvention de 40 892\$ octroyée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER, conditionnellement à l'obtention préalable de l'autorisation finale du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur, le contrat d'aménagement d'un sentier multifonctions à Horizon multiressources inc.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Étienne Gougoux, directeur général adjoint, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Surplus accumulé non affecté* portant le numéro de folio 55 99100 000.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.168

TRÉSORERIE

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer d'août 2019 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 62 933,28 \$
REMISES D.A.S. : 33 326,43 \$
COMPTES PAYÉS AU 5 SEPTEMBRE 2019 : 45 073,12 \$
PAIEMENTS AUTOMATIQUES : 37 775,69 \$
PRÉLÈVEMENTS : 5 128,38 \$
COMPTES FOURNISSEURS : 112 203,88 \$
TOTAL : 296 440,78 \$

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault,
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois d'août 2019.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019.09.169

RÉSOLUTION – MANDAT À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE.

ATTENDU QUE la Municipalité de La Macaza a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE lors de la table technique du 9 juillet 2019, les directeurs incendie et les directeurs généraux présents ont soulevé la pertinence de se doter d'équipement de décontamination et de ravitaillement en air respirable;

ATTENDU QU'avec la modification de la politique d'admissibilité de la lésion professionnelle de la part de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), celle-ci reconnaît maintenant que les pompiers sont à risque de développer une maladie professionnelle en lien avec le métier de pompier;

ATTENDU QUE la CNESST a produit *le Guide des bonnes pratiques pour l'entretien des vêtements de protection pour la lutte contre les incendies*, et que celui-ci doit être respecté par les différents services de sécurité incendie afin de prévenir les maladies;

ATTENDU QUE les normes de protection respiratoires se sont beaucoup resserrées et que presque toutes les tâches sur les lieux d'incendie requièrent de porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome et que la quantité de cylindres d'air comprimé respirable utilisé est en forte augmentation lors d'intervention;

ATTENDU QUE l'action #14 du schéma de couverture de risque en incendie oblige les municipalités et Villes à mettre en place et appliquer un programme d'inspection, d'entretien et de remplacement des vêtements de protection individuelle selon les exigences des fabricants et en s'inspirant des normes applicables de la CNESST;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de La Macaza s'engage à participer au projet de mise en commun pour l'achat et la mise en place d'un service régional de ravitaillement en air respirable et de décontamination des habits de combat incendie et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la MRC d'Antoine-Labelle à titre d'organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.170

TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE FRANÇOIS MILJOUR À TITRE DE JOURNALIER-CHAUFFEUR-OPÉRATEUR SAISONNIER.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raymond Loyer prendra prochainement sa retraite du poste permanent de journalier-chauffeur-opérateur et qu'il est appelé à être remplacé par un employé actuellement saisonnier;

CONSIDÉRANT les besoins déjà importants en termes de main d'œuvre durant la saison estivale en lien avec les travaux de voirie;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage de poste et des entrevues ont été réalisés afin d'embaucher un nouveau journalier-chauffeur-opérateur saisonnier pour la saison estivale et qui pourra également être appelé à effectuer certaines tâches et remplacements au cours de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de monsieur François Miljour a été retenue à l'unanimité par les membres du comité de sélection;

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de monsieur François Miljour au titre de journalier-chauffeur-opérateur saisonnier selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur et conditionnellement à ce que ce dernier obtienne son permis de conduire classe 3 au cours de sa période de probation de 1040 heures.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.171

RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS SOUS JURIDICTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À LA MACAZA.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza effectue le déneigement des 25,238 km de chemins sous juridiction du Ministère des Transports du Québec sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entente en vigueur de 2016 à 2019 prévoyait le versement à la Municipalité d'une somme de 110 250 \$ annuellement en guise de paiement pour lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec propose à la Municipalité de renouveler ladite entente pour la saison 2019-2020 en échange du versement d'une somme de 149 195 \$ annuellement avec possibilité de renouvellement au même montant pour deux années supplémentaires;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

DE RENOUELLER l'entente pour le déneigement des chemins sous juridiction du Ministère des Transports du Québec selon les modalités prévues au projet d'entente soumis à la Municipalité par ledit ministère.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.172

**RÉSOLUTION – VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE - TECQ
2019-2023.**

ATTENDU QUE :

La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles;

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.173

**RÉSOLUTION – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
CONCERNANT LES ARCHES DU PONT COUVERT MACAZA.**

CONSIDÉRANT QUE des arches de protection doivent être maintenus en bon état à chaque entrée du pont couvert Macaza afin de protéger ledit pont des impacts pouvant être provoqués par la circulation de véhicules de grande dimension;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs véhicules sont entrés en collision avec lesdites arches de protection au cours des dernières années ce qui les a endommagées et qui met en péril la sécurité de notre pont couvert Patrimonial;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de procéder à la réfection des arches protégeant le pont couvert Macaza de manière à assurer son intégrité;

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec de déplacer lesdites arches à une distance sécuritaire du pont.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

2019.09.174

**RÉSOLUTION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES
ROUTES LOCALES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 240 795\$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2019;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de monsieur le conseiller Benoit Thibeault
Il est unanimement résolu

QUE la municipalité de La Macaza informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019.09.175

RÉSOLUTION - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité
De lever la séance à 19h38.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

Céline Beauregard

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Jacques Brisebois